

A Plélan le Grand, le 30 mai 2021

Destinataires :  
**Familles et proches des résidents**

**Objet : Assouplissement des mesures face au contexte sanitaire Covid à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.**

Mesdames, Messieurs,

De nouvelles recommandations du Ministère de la Santé et de l'ARS nous ont été transmises remplaçant les précédentes recommandations du 13 mars 2021. Elles visent à actualiser les mesures de protection mises en place au sein des EHPAD afin de les assouplir compte-tenu de la campagne vaccinale en cours et sous réserve de la situation épidémiologique propre à chaque territoire et à chaque établissement.

Ce nouveau protocole poursuit et amplifie le retour progressif à la normale qui doit néanmoins s'accompagner d'une vigilance renforcée dès l'apparition de symptômes évocateurs du virus, notamment chez les personnes non encore protégées par la vaccination. Il est donc rappelé l'importance de maintenir les gestes barrières.

Le Conseil de la Vie Sociale de la Villa s'est réuni ce mercredi 26 mai afin de faire le point sur la situation de l'établissement face au contexte sanitaire Covid. **Des mesures d'assouplissements ont été proposées et adoptées par les représentants des résidents et des familles. Elles seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 à savoir :**

➤ **Dispositions concernant les visites**

- Suppression de la prise de rendez-vous pour les visites.
- Suppression de la durée limitée de 1 heure pour les visites.

- Il n'y aura plus de professionnel à l'accueil dédié aux visites.
- Le nombre maximum de visiteurs est fixé à 2 adultes et 2 enfants en capacité de porter un masque et de respecter les gestes barrières.
- L'interdiction de manger et/ou de boire dans les chambres est maintenue.
- Il n'est toujours pas possible de rester dans les locaux communs : les visites doivent se faire exclusivement en chambre ou dans le parc.
- **Il est rappelé la nécessité de maintenir les gestes barrière à l'entrée de l'Ehpad et tout au long de la visite** : port du masque chirurgical en toute circonstance, désinfection régulière des mains, distanciation physique, remplissage du registre des visites. Il n'y aura plus de questionnaire médical à remplir.  
Le masque chirurgical est toujours fourni par l'établissement et des distributeurs de solution hydroalcoolique sont à votre disposition dans les couloirs, auprès des ascenseurs et dans chaque chambre.
- Les visiteurs non vaccinés sont incités à se faire tester de façon antigénique avant leur visite ou par RT-PCR 72 heures avant leur venue au sein de l'Ehpad.

➤ **Dispositions concernant les sorties à l'extérieur**

Les sorties à l'extérieur sont possibles pour les résidents vaccinés et non vaccinés. Cependant, le risque de contamination au sein des foyers familiaux est important : il est donc nécessaire de respecter les gestes barrières lors des sorties en famille ou entre amis.

Au retour de la sortie, les dispositions suivantes sont mises en place :

- Pour les résidents non vaccinés : Repas en chambre pendant 7 jours + port du masque dans les locaux communs et réalisation d'un test RT-PCR à J+7.
- Pour les résidents vaccinés : pas de test RT PCR au retour sauf en cas de contact à risque avéré.

➤ **Dispositions concernant les retours d'hospitalisation > à 24 heures.**

Pour les résidents vaccinés et non vaccinés, un isolement strict en chambre sera mis en place au retour d'hospitalisation et un test RT-PCR sera réalisé à J+7. La levée de l'isolement sera possible après réception du résultat négatif du test.

➤ **Dispositions concernant les nouvelles admissions**

- Nécessité d'un test RT-PCR négatif de moins 48 heures avant l'entrée.
- Pour les résidents non vaccinés : Prise des repas en chambre + port du masque dans les locaux communs et Test RT-PCR 7 jours après l'entrée.

Pour les résidents vaccinés : pas de disposition particulière sauf en cas de cas contact avéré

➤ **Dispositions concernant les animations**

Il est décidé de maintenir l'organisation des animations par unité de vie afin d'éviter le rassemblement de grands groupes et le brassage des résidents entre unités de vie.

La fête de la Villa Saint Joseph prévue initialement le 18/06 ne pourra malheureusement pas avoir lieu. Cependant, une animation musicale sera proposée afin de marquer un temps festif entre les résidents et les professionnels. Elle réunira les résidents des 3 unités de vie au sein du parc de la Villa

Nous sommes très heureux et soulagés de pouvoir assouplir ces mesures qui ont été contraignantes pour tous depuis ce début d'année. Cependant, en cas de survenue de cas covid parmi les résidents et/ou les professionnels, nous nous verrions obligés de remettre en cause ces assouplissements dans l'attente des dépistages. (A compter de 3 cas selon les nouvelles recommandations du ministère)

Nous tenons à vous remercier pour votre patience et votre compréhension et restons à votre écoute au besoin.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Marina MALARD**  
**Directrice**